



COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

☎ 02.43.20.1049

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu DE LA SÉANCE DU 07 Septembre 2017

Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le 26 Juin 2017 à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Secrétaire de séance :

Madame COTEL Aurélie

Etaient présents :

COTTIN Martine	LAUNAY Ludovic
ROUX Philippe	CHAUVEL Pascal
CHAUVEAU Stéphane	PELLIER Céline
COTEL Aurélie	ORY Patrick

Etaient représentés :

Etait absent : HOOGHIEMSTRA Laëtitia

Est démissionnaire : LECHAT Jean-Louis

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

1. *Vacance et Création d'un poste d'adjoint administratif*
2. *Demande de subvention du comité de promotion du Pays de Sillé*
3. *Travaux d'accessibilité – Dossier d'Ad'Ap : point de l'avancement*
4. *Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie*
5. *Point sur les différents terrains appartenant à la commune*
6. *Compte-rendu des diverses réunions*
7. *Divers.*

1. Vacance et Création d'un poste d'adjoint administratif

Madame le Maire explique que Madame FOISNEAU a présenté une demande de mutation le 04 Août pour une collectivité plus proche de son domicile. Il est nécessaire d'effectuer un recrutement pour la remplacer. Une déclaration de vacance de poste a été faite auprès du Centre de Gestion de la Sarthe : une publicité de recrutement est en cours depuis la date du 7 Août 2017.

Il a été également envoyé une demande auprès du Comité Paritaire afin de diminuer les heures de présence. A ce jour le Comité Paritaire a accepté cette demande. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter le temps de travail à 18 heures hebdomadaire.

2017-026 délibération portant création d'emploi

Le Conseil municipal de la commune de Le Grez,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal de Le Grez en date du 13 Mai 2013, Et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} Octobre 2017 un emploi permanent à temps non complet à raison de 18 heures (*heures hebdomadaires*) de Secrétaire de mairie. Cet emploi pourra être pourvu par un agent

appartenant au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif de 1^{ère} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} Octobre 2017.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le recrutement a eu lieu : la candidature de Madame LEBRETON, déjà en place sur le même poste à la mairie de Mont Saint Jean a été retenue. Les horaires d'ouverture seront changés et seront diffusés par voie de presse.

2. Demande de subvention du comité de promotion du Pays de Sillé

Madame le maire présente le courrier reçu du Comité de Promotion de Sillé-le Guillaume. Il souhaite renouveler l'expérience de la mise en place d'une patinoire pour les fêtes de Noël. Afin que le tarif ne soit pas un obstacle pour les familles il sollicite la commune pour obtenir une aide financière. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 300€ en échange de laquelle sera remise à la mairie des places de patinoires pour les enfants de la commune

2017- 027 Subvention communale pour l'association Comité de Promotion

Madame le Maire donne :

Lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu de l'association du Comité de Promotion du Pays de Sillé concernant la demande de subvention pour la mise en place d'une patinoire dans la cadre du marché de Noël 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE d'allouer une subvention de 300 € à l'association en échange il sera remis des places pour les enfants de la commune.

3. Travaux d'accessibilité – Dossier d'Ad'Ap : point de l'avancement

Madame le maire fait un point sur l'état d'avancement du dossier de l'Ad'Ap. Les choses réalisées sont l'accès à l'église et la place de stationnement PMR pour la mairie, la salle polyvalente, le musée école et les toilettes publics, l'aménagement de l'abord du cimetière avec un cheminement piétonnier permettant de rejoindre le centre bourg.

Avant la fin de l'année, il va être entrepris la réfection des toilettes publiques afin de les rendre accessibles.

4. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie

Madame le maire explique qu'une liste de travaux de voirie a été établie afin de remettre en état la voirie communale.

Des devis ont été demandé à différentes entreprises. L'entreprise CHAPRON est retenue pour réaliser l'ensemble des travaux sur les années 2017 et 2018.

5. Point sur les différents terrains appartenant à la commune

Madame le maire souhaite faire un point sur tous les terrains appartenant à la commune afin de connaître leur occupation.

Il est remarqué que beaucoup de terrain de très petite contenance sont occupés par des boitiers EDF ou France télécom. Il va être effectué des recherches pour connaître les raisons d'achat de certaines parcelles.

6. Compte-rendu des diverses réunions

Maison médicale : Monsieur Thomas veut reprendre la radiologie.

7. Divers.

a) Spectacle de Noël

Pour le spectacle de Noël prévu le dimanche 10 décembre 2017, un spectacle est retenu.

b) Journée du patrimoine

L'association Le grez : Ecole-nature et histoire organise une manifestation : une exposition aura lieu dans la salle du Conseil.

c) Congrès des maires

Cette année, il aura lieu le Samedi 21 Octobre 2017 à Sillé-le Guillaume.

d) Redevance assainissement – tarifs au 1er janvier 2018

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Saur en vue d'une éventuelle modification des tarifs de la redevance assainissement. Le conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs pour l'année 2018 après étude du budget.

2017-028 Redevance assainissement – Tarifs au 1er janvier 2018

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise SAUR demande si le Conseil Municipal de Le Grez souhaite une revalorisation éventuelle du tarif de la redevance de l'assainissement pour l'année 2018. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet, après étude du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs pour l'année 2018 : le montant de la redevance de l'assainissement passe à 0,91 € H.T. par m3 d'eau consommée et le forfait annuel passe à 20,50 € H.T., et ce à compter du 1er janvier 2018.

e) Construction d'un hangar

Madame la Maire rappelle qu'il avait été envisagé la construction d'un hangar à la station d'épuration pour y stocker le matériel communal. Il est budgété sur le budget de l'année 2017.

La séance s'est levée à 22h30

La prochaine réunion n'est pas fixée.

Le Maire,
Martine COTTIN

